



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

8 avril 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- M. Desrosiers demande des informations supplémentaires concernant l'amendement au règlement de zonage pour le secteur Saint-Luc.

Réponse

- M. Desrosiers est informé qu'il s'agit d'un amendement visant à autoriser l'usage « Industrie des produits pharmaceutique et de médecine (2381) ».

Monsieur Raymond Ouellet :

- M. Ouellet souhaite que la Ville demande à Habitat Construction Matane (1986) de retirer la neige accumulée entre son terrain et celui-ci d'Habitat Construction Matane (1986) afin d'éviter les dommages pouvant être occasionnés sur son terrain suite à la fonte des neiges.

Réponse

- Il est suggéré à M. Ouellet de faire la demande directement auprès du propriétaire, puisque la gestion des eaux de ruissellement entre deux propriétaires privés n'est pas du ressort de la Ville.

Monsieur Donald Lévesque :

- M. Lévesque veut savoir quelles sont les intentions de la Ville quant aux problématiques vécues par les résidents du secteur de la rue de la Falaise.

Réponse

- M. Lévesque est informé que la Ville est en attente des suites de la procédure judiciaire entreprise.

Monsieur Jean Blouin :

- M. Blouin fait rapport de l'entretien déficient du rang de la Coulée (secteur Saint-Luc) au cours de l'hiver dernier.

Réponse

- M. Blouin est informé que des vérifications seront effectuées auprès du Service de l'entretien du territoire.

Madame Lynda Murray :

- Mme Murray fait état des accumulations de neige dans la zone tampon à Matane-sur-Mer.

Monsieur Jean Bélanger :

- Intervention de M. Bélanger quant à une discussion qu'il aurait eue avec le maire.

Monsieur Benoit Harrisson :

- Intervention de M. Harrisson quant à la tarification relative à l'utilisation du dépôt à neige de la Ville de Matane.

Madame Suzanne Desrosiers :

- Mme Desrosiers fait part des exigences trop sévères en matière de prévention incendie suite à une inspection du Service de la sécurité publique de la Ville.

Réponse

- Il est suggéré à Mme Desrosiers de rencontrer le préventionniste en charge de son dossier afin de convenir de délais pour l'exécution des correctifs demandés et pour envisager des mesures compensatoires.

Monsieur Guy Simard :

- M. Simard demande si un employé de la Ville est mandaté pour vérifier le fonctionnement des lampadaires dans la Ville.

Réponse

- M. Desrosiers est informé qu'il n'y a pas un employé spécifiquement attitré à cette tâche. Par ailleurs, le maire invite les citoyens qui constatent ce type de défauts, à en informer le Service de l'entretien du territoire, lequel veillera à prendre les actions nécessaires et à coordonner le tout avec Hydro-Québec.